

Réseau pour une École Émancipatrice et Laïque (R.E.E.L.)

1 Qui ?

Ce réseau se donne pour objectif de rassembler des enseignant.e.s, des parents d'élèves, mais aussi et plus largement tous ceux et celles qui, engagé.e.s professionnellement dans l'Éducation nationale se proposent de partager et de faire connaître ce qu'est la laïcité, d'un point de vue juridique, historique et philosophique en la posant en principe d'organisation sociale et politique.

Nous appelons à être plus nombreux/ses pour résister aux attaques dont elle fait régulièrement l'objet et contrer toute forme d'interprétation de ce qu'est la laïcité.

2 Pourquoi ?

Nous sommes inquiet.e.s de constater depuis quelque temps au sein de l'espace public et médiatique la minoration des débats politiques et économiques au profit des questions religieuses et communautaires. Nous sommes confronté.e.s à deux dérives symétriques. D'une part, un véritable détournement des principes de laïcité par l'extrême droite, la droite dure et une partie de la gauche libérale à des fins de stigmatisation et de récupération des peurs. Les populations musulmanes ou supposées telles, les Rrom.e.s, les réfugié.e.s sont tout particulièrement visé.e.s par ces attaques régulières. D'autre part, la formulation par certains courants de la gauche progressiste de revendications culturelles et communautaristes présentées comme des instruments incontournables de lutte contre le racisme et les discriminations subies par les populations issues de l'immigration postcoloniale.

Nous ne pouvons accepter qu'un principe de combat social, universaliste, égalitaire et profondément émancipateur puisse être ainsi récupéré et sacrifié au nom d'une prétendue guerre de civilisation entre les peuples et les cultures.

Nous ne pouvons accepter que des revendications "culturelles" prétendument "culturelles" puissent prendre le pas sur le combat pour l'égalité et l'émancipation de toutes et tous. Le communautarisme, le relativisme culturel, les singularismes traversent le mouvement social et politique de gauche dans des proportions inquiétantes, conduisant à des alliances mortifères avec des organisations qui font de la religion ou de l'identité ethnique une idéologie politique au cœur de leur projet de société. Miné par la précarité, le chômage, la montée des inégalités, le salariat achève de se diviser sur des questions identitaires, dévoyant ainsi la lutte pour des droits collectifs et le partage de valeurs communes au profit de la satisfaction de revendications particulières et segmentaires.

3 Qu'est-ce que la laïcité ?

*** La laïcité n'est pas une opinion ni une valeur, c'est un principe d'organisation sociale et politique** qui assure la liberté de conscience, la liberté des cultes et l'égalité des droits entre tous.tes les citoyen.ne.s. Elle définit la communauté politique des citoyen.ne.s par-delà les appartenances religieuses ou idéologiques et attribue la souveraineté à ce corps constitué. Elle ne souffre pas que l'égalité homme-femme puisse être remise en question par des dogmes religieux qui fondent l'organisation sociale sur des rôles particulièrement genrés.

*** Le principe de laïcité garanti, depuis la loi de 1905, une ligne de séparation entre la "sphère publique" et la "sphère privée".** Elle organise la séparation entre d'une part la sphère publique (c'est-à-dire l'ensemble des lieux institutionnels et des services civiques où s'exerce l'autorité de l'État, garante de libertés fondamentales : école, services publics, protection sociale) et d'autre part la société civile (rue et plage comprises). La sphère publique est soumise à l'obligation de neutralité à la différence de l'espace public. Ses acteurs doivent exercer leur citoyenneté en faisant abstraction de ce qui les particularise en tant qu'individus. La laïcité protège cette sphère publique, et donc le bien commun, de la domination et de l'emprise des lobbies religieux, politiques et économiques.

* **La laïcité est un outil d'unification des salarié.e.s**

Héritée de la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** du 26 août 1789, la laïcité vise l'intérêt général. C'est la Révolution française qui a imposé, par la volonté générale qui s'y est exprimée, que la loi du nombre prévale sur les intérêts particuliers. La question sociale a pris en France une ampleur toute particulière car le peuple y a joué un rôle unique. Il en découle un droit social et un droit du travail les plus avancés au monde. Les révolutions (1848-1871) et mouvements sociaux (le Front populaire en 1936 tout particulièrement) qui ont nourri la dimension sociale de la République française ont participé d'un grand mouvement de laïcisation de l'État de sorte que le combat social est indissociable du combat laïque.

4 Laïcité et éducation

Le combat pour la laïcité s'est souvent focalisé sur la lutte entre l'école publique et l'école privée. La laïcité à l'école publique s'est peu à peu imposée, sans remettre en cause l'existence d'écoles privées (loi Falloux, 1850). Ces dernières décennies de nombreuses entorses au principe de laïcité ont pourtant vu le jour affaiblissant le principe de séparation établi par la loi de 1905. Nous les dénonçons et les combattons en exigeant :

**L'extension du cadre laïque*

- **L'abrogation de la loi Debré** (1959) qui autorise l'octroi de subventions publiques à l'école privée. Comment l'État peut-il affirmer sa laïcité en énonçant d'une part que "*La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte*" (Loi de 1905 article 2) quand il finance les écoles confessionnelles sur le budget de l'Éducation nationale ? Nous revendiquons une intégration des écoles privées sous contrat dans l'école publique et proposons à leurs personnels d'avoir accès au statut de fonctionnaires d'État.

- **L'abrogation de la Loi Carle** qui organise le financement public par la commune de résidence pour les enfants scolarisé.e.s dans une école privée située dans une autre commune.

- **La réaffirmation du principe du monopole de l'État dans la collation des grades et diplômes** en partie déléguée aujourd'hui à des établissements du supérieur confessionnel depuis les accords Vatican-Kouchner de 2008.

- **L'interdiction de subventions octroyées par des élu.e.s** locaux à des associations culturelles et crèches privées.

- **Le soutien aux dispositifs et programmes qui défendent et promeuvent les valeurs d'égalité homme-femme et la liberté en matière d'orientation sexuelle.** À ce titre, il paraît opportun de rappeler que les intégrismes de toutes obédiences ont conflué avec les tenants de l'ordre moral de la "manif pour tous" pour obtenir le retrait des ABCD de l'égalité.

- **L'abolition du concordat d'Alsace-Moselle** et du statut concordataire dérogatoire en faveur de l'Église catholique dans les DOM et TOM.

** Le maintien du respect de la neutralité religieuse pour les personnels et les élèves*

- **La défense de l'obligation du respect de la laïcité qui est faite aux enseignant.e.s comme à tous et toutes les fonctionnaires de l'État laïque** dans le cadre de leurs missions, qu'ils ou elles soient ou non face à un public. Cette obligation commence dès la formation en ESPE avec le statut de fonctionnaire stagiaire. Elle est consubstantielle aux lois fondatrices sur l'école laïque et au statut de la Fonction publique que nous défendons.

- **La défense de l'application du principe de neutralité religieuse** aux écolier.ère.s et lycéen.ne.s. En 1936-1937, les circulaires Jean Zay prohibèrent la propagande politique et confessionnelle à l'école.

- Plus récemment **la loi de mars 2004** interdit aux élèves dans les locaux scolaires le port de signes et tenues "ostensiblement" religieux. Initiée par un gouvernement de droite, sur fond de racisme anti-musulman, cette loi divisa fortement la gauche progressiste. Elle fut néanmoins perçue comme un moyen de sortir de situations traitées au cas par cas par les équipes et les directions. Face aux attaques répétées des politico-religieux de tout bord (JRE, opérations de censure de certaines œuvres...) contre les dispositifs d'émancipation mis en place à l'école (ABCD de l'égalité), abroger cette loi serait un coup de boutoir supplémentaire dans la remise en cause des principes de la laïcité. Nous nous exprimons contre son abrogation car elle réaffirme que les convictions religieuses ne peuvent justifier le refus de certains enseignements, programmes ou remettre en question l'obligation d'assiduité. En soustrayant les écolier.e.s, collégien.ne.s et lycéen.ne.s aux pressions de leur famille, de leur quartier et d'une partie même de leurs camarades, elle offre un espace de liberté et de protection des mineur.e.s, des jeunes et petites filles notamment en qui s'incarnent les dogmes religieux contraires aux principes constitutionnels d'égalité entre les hommes et les femmes garantis par le principe de la laïcité. L'école publique

primaire et secondaire doit être soustraite à l'espace civil ordinaire parce qu'elle fait partie des dispositifs de constitution des libertés, de construction et d'émancipation des futur.e.s citoyen.ne.s.

- Dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, il s'agit de **réaffirmer la priorité des savoirs sur les croyances** et l'obligation de respect des modalités d'examen tout en revendiquant :

=> une prise en compte dans les programmes de la colonisation et de l'immigration du point de vue des peuples dominés.

=> la mise en place de dispositifs éducatifs institutionnels de lutte contre le sexisme et l'homophobie à l'école et les moyens pour les mettre en œuvre.

** Refus de l'instrumentalisation de la laïcité*

Pour autant, nous ne pouvons accepter l'instrumentalisation de la laïcité dans la sphère éducative à des fins de stigmatisation de certaines populations. Afin de lutter contre ces dérives, nous nous positionnons contre :

- **L'extension de la loi de 2004 à l'Université** et dans les écoles supérieures car nous considérons que les étudiant.e.s font le choix ou non d'afficher des positions politiques et d'arborer des signes religieux en toute conscience.

- **La circulaire Châtel** interdisant aux accompagnant.e.s de sorties et de voyages scolaires de "manifester, par leur tenue ou leurs propos, leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques lorsqu'ils accompagnent les élèves". Car les parents qui accompagnent des sorties scolaires sur la base du volontariat ne sont ni des agents ni des collaborateurs ou collaboratrices du service public. L'appel à des accompagnateur/trices bénévoles relève d'une politique globale de désengagement de l'État dans le domaine de l'éducation. L'accompagnement en sortie scolaire devrait avant tout reposer sur des personnels et non sur le volontariat des familles. En outre, cette circulaire, en visant implicitement les femmes voilées, contribue à banaliser un discours ambiant discriminatoire à l'égard des musulman.e.s. Nous sommes pour rappeler à toutes les personnes intervenant auprès des élèves dans le cadre d'activité scolaire l'interdiction de tout prosélytisme religieux, politique ou commercial.

- **La volonté de certaines municipalités d'imposer des repas uniques.** La cantine doit rester un lieu ouvert à toutes et tous avec des choix connus à l'avance.

** La laïcité ne peut se réduire à une seule de ses dimensions, celle du rapport au religieux*

Elle garantit également la liberté de conscience et d'expression et se propose d'organiser la vie collective entre les êtres humains engagés sur le chemin de l'égalité et de l'émancipation. Cela implique :

- **Le droit à l'éducation pour toutes et tous** par l'application réelle et renforcée de la loi d'obligation scolaire aux enfants des sans-papier.e.s, des migrant.e.s, des Rom.e.s avec les moyens nécessaires en personnel et le rétablissement des classes d'accueil à l'intention des élèves allophones à effectif limité avec des enseignant.e.s formé.e.s et des mesures coercitives vis à vis des collectivités territoriales qui refusent l'inscription des enfants sans papiers, des migrant.e.s, des Rom.e.s par des moyens directs ou détournés.

- **Le droit au logement, à la santé, à l'emploi**, etc.

Lutter pour l'application réelle de ces droits, c'est aussi contribuer à unir le prolétariat d'aujourd'hui pour un projet éducatif, social et égalitaire au-delà des divisions ethniques et religieuses.

5 Comment nous organiser ?

Une structuration à deux niveaux :

Éducation

Constituer un réseau rassemblant des personnels syndiqués ou non, des parents organisés ou pas (Associations de Parents d'Élèves) car la question de la laïcité et son application traversent toutes les organisations syndicales et les acteurs du secteur de l'éducation. Réunissons ceux et celles qui ne se reconnaissent plus dans le communautarisme défendu par certains courants au sein du mouvement syndical afin de rompre le sentiment d'impuissance et d'isolement des camarades qui condamnent le dévoiement de la laïcité, afin de débattre, de nous former et de remettre au cœur des luttes sociales l'intérêt collectif et les valeurs communes d'égalité sans pour autant rien concéder sur le terrain de la défense des minorités et de la diversité culturelle.

Citoyenne

Coordonner ce réseau avec des courants associatifs, politiques et syndicaux dans d'autres secteurs professionnels qui refusent le repli identitaire et la défense du religieux comme réponse aux discriminations raciales/ethniques et à la paupérisation d'une partie grandissante de la population.

Nous appelons celles et ceux qui se retrouvent dans cette démarche, à signer ce texte et à prendre part à la construction du Réseau pour une École Émancipatrice et Laïque (R.E.E.L.).

Sophie Asselineau, Sud éducation 94 ; Brigitte Barre, institutrice ; Philippe Barre, syndicaliste ; Pierre-Yves Bernard, instituteur Champigny-sur- Marne ; Valérie Bretel, professeure en Lycée professionnel ; Jean Carroy, enseignant retraité ; Annick Champeau, syndicaliste Sud éducation 94 ; Éric Charles, instituteur, Sud éducation 94 ; Nicolas Chaudet, militant SUD éducation Calvados ; Luc Colpart, enseignant, Finistère ; Jean-François Delbart, retraité actif syndicaliste 94 ; Geneviève Guilpain, formatrice ESPE, SUD éducation ; Liliane Guenot, Sud éducation ; Marie Guisnel, syndicaliste, institutrice retraitée ; Fabienne Lebreton, professeure en Lycée professionnel ; Alain Le Leuxhe, enseignant retraité ; Philippe Potard, agent administratif, Région Île-de-France ; Évelyne Rodde, professeure en Lycée professionnel, Lille ; Philippe Tissot, enseignant 93 ; Zekri Zehra, professeure en Lycée professionnel, contractuelle ; SUD éducation 63/03. □

Pour nous contacter :

reedemlaiquediff@orange.fr